

## Que faire si vous rencontrez une difficulté ?

- Recourir aux informations sur Internet ([www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr)), foire aux questions (FAQ), tutoriels vidéos, etc.
- Vous faire assister par un médiateur au niveau d'un point numérique en préfectures, et sous-préfectures.

